



EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	4
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h28), Détienne Aurélien, Gouzon Jérôme, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale.

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Casimir Catherine, Chauchet Emilie donne procuration à Bruyère Nathalie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reaully Paola donne procuration à Tricard Béatrice.

Absente : Gaspard Céline

Secrétaire de séance : Détienne Aurélien

Objet : Demande de remboursement de l'acompte versé pour la location de la salle des fêtes par un particulier en raison de l'annulation

Un particulier, Mme Mignot Corinne, a loué la salle des fêtes pour le week-end du 28 et 29 avril 2023 en versant un acompte de 110,50 € à la signature de la convention de location. La réservation a été annulée par l'intéressée qui demande un remboursement de l'acompte versé.

La salle des fêtes a été relouée pour cette même date par un autre particulier.

Le Conseil Municipal après étude de la demande décide à l'unanimité le reversement de l'acompte versé d'un montant de 110,50 € à Mme Mignot Corinne.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 20 mars 2023.

Madame la Maire, Béatrice Tricard

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 29 MARS 2023



DL - BCLI - 1

